



**Compte-Rendu**  
**du Conseil Municipal**  
**du 21 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 10

Absents : Laurent JUBERTIE (procuration à I. SOL)

Approbation du compte-rendu de la réunion du 08/08/16 à l'unanimité et signature du dossier de séance du 08/08/16

Ouverture de la séance par M. Jean-Louis MONTEIL – Premier adjoint et doyen de l'assemblée

➤ **Élection du Maire**

M. Jean-Louis MONTEIL, seul candidat, élu à l'unanimité

➤ **Choix du nombre des adjoints**

Conformément à l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal peut élire 3 adjoints. Le conseil décide à l'unanimité de créer 3 postes d'adjoints.

➤ **Élection des adjoints**

Première adjointe : Nathalie DURANTON

Deuxième adjoint : Marc NICOLAS

Troisième adjoint : Hubert LAMOTHE

➤ **Indemnités du maire et des adjoints**

Conformément à l'article L 2123-20 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le coefficient des indemnités :

Pour le Maire : 17 % de l'Indice Terminal de la Fonction Publique

Pour la 1<sup>ère</sup> Adjointe : 6,6 % de l'Indice Terminal de la Fonction Publique

Pour le 2<sup>ème</sup> Adjoint : 6,6 % de l'Indice Terminal de la Fonction Publique

Pour le 3<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'Indice Terminal de la Fonction Publique

sur la base de l'Indice Brut 1015 à la date de la délibération.

Cette indemnité, inchangée par rapport à la municipalité sortante, prend effet à compter du 22 septembre pour le Maire et les adjoints, et ce pour toute la durée du mandat.

➤ **Délégation au maire**

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 10 000 € ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 500 € ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

9° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000 € ;

10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## ➤ **Élection des délégués aux EPCI**

- Délégués à la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien : dans commune de moins de 500 habitants, le maire est automatiquement délégué, et son 1<sup>er</sup> adjoint suppléant
- Autres EPCI : inchangé

## ➤ **Commissions communales**

Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser son travail en commission et rappelle qu'il est possible, par simple délibération, d'en fixer la composition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres des commissions communales ;
- de créer les commissions suivantes, dont Monsieur Jean-Louis MONTEIL est président de droit :
  - ☞ Commission Économie et Finances : composée de Mme Nathalie DURANTON, MM. Laurent JUBERTIE, Laurent PICARD, Frédéric CLUZEAU ;
  - ☞ Commission Travaux/Infrastructures/Environnement : composée de MM. Marc NICOLAS, Laurent GAY, Laurent JUBERTIE, Laurent PICARD ;
  - ☞ Commission Urbanisme : Mme Nathalie DURANTON, MM. Hubert LAMOTHE, Marc NICOLAS, Laurent JUBERTIE ;
  - ☞ Commission Vie sociale/Solidarité : composée de Mmes Nathalie DURANTON, Nathalie VALEN, Isabelle SOL et M. Marc NICOLAS ;
  - ☞ Commission Manifestations et Vie associative : composée de Mmes Isabelle SOL, Nathalie VALEN et MM. M. Hubert LAMOTHE, Laurent GAY, Pierre SINDOU ;
  - ☞ Commission Communication : composée de Mmes Nathalie DURANTON, Isabelle SOL et MM. Pierre SINDOU, Laurent GAY, Frédéric CLUZEAU.

## ➤ **Informations et Questions diverses**

- compte-rendu du Contrôle périodique des archives par le Service des Archives Départementales : R. à S.
- Travaux logement communal :
  - Lot 1 : intervention de Corrèze Ingénierie pour améliorer la qualité du travail réalisé
  - Lot 2 : retard donc va se répercuter sur les autres lots
- PAB – transformateur électrique au bourg : câbles passés – reste à raccorder au réseau – travaux prévus le 07/10

Séance levée à 23h30.